

Informations de base	
2023/2833(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme au Bangladesh, en particulier le cas d'Odhikar Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Bangladesh	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/09/2023	Débat en plénière		
14/09/2023	Décision du Parlement	T9-0324/2023	Résumé
14/09/2023	Résultat du vote au parlement		
14/09/2023	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2833(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0378/2023	11/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0380/2023	11/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0381/2023	11/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0382/2023	11/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0383/2023	11/09/2023	
Proposition de résolution		B9-0384/2023	11/09/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0324/2023	14/09/2023	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme au Bangladesh, en particulier le cas d'Odhikar

2023/2833(RSP) - 14/09/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme au Bangladesh, notamment le cas d'Odhikar.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et les députés.

Pour rappel, la situation des droits de l'homme au Bangladesh s'est gravement détériorée, notamment en ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, la liberté d'expression et les droits des travailleurs. Les organes des Nations unies et le Haut Commissaire aux droits de l'homme ont condamné le gouvernement du Bangladesh et le système judiciaire bangladais pour avoir constamment intimidé et harcelé les défenseurs des droits de l'homme et les militants de la société civile.

Odhikar, l'une des principales organisations de défense des droits de l'homme, a subi pendant plus d'une décennie des actes de harcèlement et de criminalisation, et s'est notamment vu retirer son statut d'ONG. Deux dirigeants d'Odhikar, Adilur Rahman Khan et ASM Nasiruddin Elan, font l'objet d'accusations criminelles forgées de toutes pièces, et le jugement sera rendu le 14 septembre 2023.

Exprimant sa profonde inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Bangladesh, le Parlement a insisté pour que le gouvernement du Bangladesh rétablisse un environnement sûr et favorable aux ONG, aux défenseurs des droits de l'homme, aux activistes et aux minorités religieuses et respecte les engagements internationaux du pays, en particulier au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En outre, le Parlement a déploré la peine de prison prononcée le 14 septembre 2023 par le Cyber tribunal de Dhaka à l'encontre du secrétaire d'Odhikar, Adilur Rahman Khan, et de son directeur, ASM Nasiruddin Elan. À cet égard, le gouvernement est invité à annuler immédiatement et sans condition cette condamnation, à rétablir l'enregistrement d'Odhikar et à veiller à ce que les organisations de la société civile puissent avoir accès aux subventions étrangères approuvées.

La résolution appelle le gouvernement du Bangladesh à garantir les conditions d'élections libres, équitables et participatives en 2024 et souligne qu'une observation nationale et internationale sans entrave est une norme internationale essentielle.

Enfin, la résolution rappelle qu'un processus de dialogue renforcé «Tout sauf les armes» (TSA) est toujours en cours avec le Bangladesh en raison de ses graves violations des conventions internationales. Le Parlement s'inquiète du fait que l'affaire Odhikar constitue un regrettable retour en arrière, qui aura des conséquences sur la question de savoir si les préférences de l'initiative «Tout sauf les armes» continuent de s'appliquer au Bangladesh.